

Règlement officiel

Course de caisses à savon

Le Pellerin

Édition du 5 juillet 2026

Association ADED

Adresse mail : aded44640@gmail.com

Président : Mr OLIVIER Stéphane



1) Général

1.1) L'évènement

La course de caisse à savon organisée par l'association ADED se déroulera le dimanche 5 juillet 2026 au Pellerin. Le départ sera donné place de l'église et l'arrivée se fera en bas de la rue de la Cure.

1.2) Règles générales

La participation à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le renvoi du dossier d'inscription signé vaut l'engagement définitif de l'équipe. Pour le bon déroulement, l'organisation et les bénévoles, il n'est pas acceptable des annulations de dernière minute (sauf justificatif valable).

Le président et directeur de course sont les seuls juges des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Ils peuvent exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité.

En cas de problème de chronomètre lors de course, l'équipe sera autorisée à refaire une descente en fin de manche.

Une 1ère validation des caisses à savon sera à effectuer avant le 30 juin 2026, en convenant d'un rendez-vous par mail ou par téléphone lorsqu'elle est prête. Une seconde validation rapide sera faite avant le départ pour vérifier si modification apportée.

Une autorisation parentale doit être signée pour tous les mineurs. Les mineurs de moins de 13 ans ne peuvent pas être pilotes.

1.3) Sécurité du parcours

Le parcours sera sécurisé à l'aide de bottes de paille, barrières, rubalises et commissaires de courses. L'association s'engage à placer des commissaires de course le long du circuit pour signaler les virages dangereux, les zones de poussages et assurer la sécurité des pilotes ainsi que des spectateurs. Les participants s'engagent à respecter intégralement le tracé défini et à ne procéder à aucune modification.

Les secouristes seront présents tout l'évènement.

L'association aura fait la demande pour que la circulation soit modifiée et que certaines routes soient bloquées pour assurer la sécurité de tous.

1.4) La responsabilité

L'association est assurée pour l'organisation de la manifestation. Elle n'est toutefois pas responsable en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels. Chaque pilote doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile valable le jour de l'évènement.

En signant le présent règlement, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et en accepter l'intégralité des dispositions. Le non-respect de l'une quelconque des règles énoncées engage exclusivement la responsabilité du participant. L'association organisatrice se dégage de toute responsabilité en cas d'incident, dommage ou préjudice résultant d'un non-respect du règlement.

Par ailleurs, l'association se réserve le droit de refuser la participation ou de retirer le droit de prendre le départ à tout participant dont le véhicule ou le comportement ne serait pas conforme au règlement, et ce sans possibilité de contestation.

2) Le règlement technique

2.1) La sécurité du pilote

Pour votre sécurité, nous obligeons le port d'un casque homologué, un pantalon long, des manches longues, des gants et des chaussures fermées couvrant tout le pied. L'équipement est obligatoire pour le pilote lors des descentes et remontées, malgré le déguisement.

La consommation d'alcool par les participants est autorisée dans la limite d'un comportement responsable et compatible avec une participation sécurisée à l'événement. Il est strictement interdit de consommer de l'alcool avant ou durant la descente.

L'organisation se réserve expressément le droit d'écarter tout participant dont l'état ou le comportement laisserait supposer une consommation incompatible avec les exigences de sécurité, ainsi que si l'équipement de sécurité du pilote n'est pas respecté.
Cette mesure, prise dans l'intérêt des participants et du public, ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

2.2) Les règles de constructions techniques

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 ou 3 roues, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal. Les moteurs et pédales sont strictement interdits.

Nous demandons de respecter les règles suivantes pour la construction de votre caisse à savon :

Longueur max : 250 cm / Largeur max : 150 cm / Garde au sol min : 3,50 cm / Garde au sol max : 25 cm / Roues : min 3 – max 4 (fortement conseillé) / Pneus : 90 cm d'empattement min – 65 cm de diamètre max – pression max = 4,9 bars / Freinage : obligatoire sur les 2 roues arrière, les freins au sol sont interdits / Direction : Volant obligatoire avec transmission sur les roues avant / Poids caisse seule : 130 kg max / Protection : 2 latérales et une frontale – 20 cm au dessus de l'assise du siège – arceau 10 cm au dessus de la tête du pilote.

Si un part brise, est mis en place, il doit être constitué d'une matière qui ne se brise pas et les angles doivent être arrondi.

Le siège doit être fixé au plancher ou au châssis. Il peut y avoir 2 pilotes sur la même caisse s'il y a 2 sièges.

2.3) Remorquages

Chaque véhicule doit disposer : d'attaches avant et arrière (boulonnées ou soudées), de mousquetons à chaque extrémité. Les équipes sont responsables des dommages en cas de casse durant les remontées.

2.4) Validation des caisses à savon

Les caisses à savon doivent être validées avant le 30 juin 2026. Vous pouvez nous contacter par mail ou téléphone au 06.18.01.11.53 pour convenir d'un rendez-vous. Une dernière petite validation sera faite le matin avant le départ de la course, en cas de modification faite après la validation.

3) Clauses juridiques supplémentaires

3.1) Droit à l'image

Les participants autorisent l'association ADED à utiliser, sans contrepartie, les photos et vidéos prises pendant l'événement, pour toute diffusion non commerciale. Toute opposition doit être notifiée avant le 30 juin 2026.

3.2) Respect et comportement

Les participants doivent adopter un comportement respectueux envers les bénévoles, le public, les riverains et les autres équipes. Toute attitude dangereuse ou irrespectueuse pourra entraîner l'exclusion immédiate.

3.3) Conditions météorologiques et interruption

L'association se réserve le droit de modifier le parcours, de suspendre ou d'annuler la course en cas de conditions météorologiques défavorables ou pour tout motif lié à la sécurité.

4) Déroulement de la course

Dans la journée, 3 courses auront lieu, une le matin et deux l'après-midi en fonction du nombre d'inscrits.

Le paddock se situant à l'arrivée, nous vous demandons de vous préparer à la remontée de votre caisse à savon (à définir sur le planning) avant chaque course.

Les 3 courses seront chronométrées et la 1ère de l'après-midi sera jugée sur la construction ainsi que le thème et déguisement.

Une remise des prix aura lieu en fin de journée. Des prix seront remis aux plus belles caisses à savon et aux plus rapides.

Des bars et restauration seront prévus sur place toute la journée.

5) Inscription

Pour valider l'inscription, il faut renvoyer le dossier complet par mail (équipe, assurance, règlement signé).

L'inscription est gratuite. Elle se termine une semaine avant la course, le 30 juin 2026. Après cette date, aucun changement ne pourra se faire et vous recevrez par mail votre ordre de passage et les dernières informations nécessaires.

Signature / nom et prénom du représentant de l'équipe (engagement à respecter le règlement) :

Fait à

Le